

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

---

CONSULTATION DES HABITANTS D'UN DÉPARTEMENT SUR LE CHOIX DE LEUR  
RÉGION D'APPARTENANCE - (N° 1163)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par  
M. Balanant, rapporteur et M. Molac, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« L.O. 227-5 »

la référence :

« L.O. 227-4 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision légisitive.